

www.ferc.cgt.fr

# LE LIEN

Trimestriel 1 € - n° cppap 0315 S 05498 Septembre 2013 • N° 176



**Travailler jusqu'à 67 ans ?**



Bulletin de la Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

## Sommaire

- 2> Brève
- 3> Édito
- 4> Rentrée
- 6> Formation professionnelle
- 8> Laïcité
- 10> Développement durable
- 12> AVS
- 13> ESPE
- 14> Travail -Santé
- 15> International
- 16> IFREMER - LGBT
- 17> Publicité MACIF

## 18 Conférence des Retraités

- 24> Publicité AG2R

[www.ferc.cgt.fr](http://www.ferc.cgt.fr)

Email : [ferc@cgt.fr](mailto:ferc@cgt.fr)

## JUGEMENT

Le Conseil des Prud'hommes de Rouen a rendu son jugement le jeudi 29 août 2013 concernant la situation de 97 ex-salariés sous contrat de droit privé exerçant des missions d'Emploi de Vie Scolaire ou d'Auxiliaire de Vie Scolaire dans l'Éducation nationale.

Les employeurs de l'Éducation nationale s'étant soustraits à leurs obligations de formation, les juges des prud'hommes ont requalifié tous les contrats de travail en CDI et ordonné les indemnités liées à un licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Ces salariés, défendus par la CGT Éduc'Action 76 et l'Union départementale CGT de Seine-Maritime, s'ajoutent aux 120 ex-salariés déjà requalifiés depuis 2011. Dans notre département, cela porte à plus de 210 le nombre de salariés dont les contrats ont été requalifiés en CDI pour un montant global de près de deux millions d'euros.

Au moment où le Premier Ministre vient d'annoncer la création d'un métier d'accompagnement de l'enfant en situation de handicap, les employeurs continuent de privilégier le licenciement plutôt que l'embauche !

C'est inacceptable d'autant que les besoins sont toujours nécessaires dans les écoles. [...] ([voir article page 12](#))

## La NVO fait sa rentrée !



**Votre numéro spécial  
 de rentrée est disponible.**

**Entretien  
 avec Thierry LE PAON.**

**Rentrée sociale, emplois,  
 salaires et retraites.**

## Budget 2014 : quid des aspirations des salariés et des ménages ?

**P**réésenté en conseil des ministres il y a une quinzaine de jours, le projet de loi de finances pour 2014 s'inscrit dans les logiques antérieures de réduction des dépenses publiques répondant ainsi une nouvelle fois au cadre contraignant des règles européennes.

Le gouvernement s'engage sur une réduction de 15 milliards d'euros (9 milliards pour l'État et les collectivités territoriales, 6 milliards sur la Sécurité sociale) amputant les dépenses de fonctionnement de quasiment tous les ministères.

Dans nos secteurs, si l'enseignement scolaire connaît une légère augmentation, on observe une stagnation du budget de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Pour autant, les EPST (Cnrs, Inserm, Inra...) devraient subir des réductions tant au niveau des moyens que des emplois.

Quant aux ministères de " la Jeunesse, des sports, de l'Éducation Populaire et de la Vie associative ", de la Culture, leurs budgets diminueront respectivement de 2,3% et 2,8% !

Cette politique budgétaire se traduira bien évidemment par une suppression d'emplois (14 400 postes) hors les missions prioritaires que sont l'éducation nationale, la justice et la sécurité.

Nouvelle ponction sur les dépenses publiques, essentielles pourtant en temps de crise, mais aussi sur les ménages qui seront soumis au rééchélonnement des taux de TVA, mais aussi aux mesures concernant le financement de notre protection sociale, voir par exemple le décalage de six mois de la revalorisation des pensions et les régressions imposées aux régimes complémentaires Agirc-Arrco.

En revanche les entreprises bénéficieront d'une nouvelle réduction d'impôt sur les sociétés, nouveau cadeau qui s'ajoute à ceux déjà décidés, notamment le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) qui doit coûter 20 milliards d'euros aux contribuables.

*“ Cette politique budgétaire se traduira par une suppression d'emplois ”*

Face au gouvernement qui s'enferme dans la poursuite d'une politique de l'offre en négligeant le pouvoir d'achat, la Cgt appelle à une semaine d'actions et de mobilisations dans les premiers jours d'octobre autour du triptyque emploi, salaire, protection sociale et engage une campagne pour exiger la hausse des salaires et des pensions, l'ouverture des NAO, une autre répartition des richesses. Sachons y prendre toute notre place.

► Par Richard Béraud

## RENTRÉE

## Une rentrée résolument offensive

***C'est dans une démarche offensive que la Cgt a appréhendé cette rentrée. Les 4 grands meetings à Nantes, Paris, Montpellier et Lyon programmés dans la première semaine de septembre ont réuni plus de 10 000 syndiqués.***

Ils ont permis de mobiliser le corps militant sur les enjeux de la rentrée, " retraite, emploi, salaires " et ne sont pas pour rien dans les mobilisations du 10 septembre que l'on peut considérer somme toute comme une réussite : 370 000 manifestants dans plus de 200 manifestations à l'appel de la Cgt, FO, Solidaire et FSU. Si la tentation est grande de comparer ces résultats aux mouvements massifs de 2010, souvenons-nous qu'à cette époque, les premières journées d'action avaient réuni moins de monde.

Dans nos champs professionnels, l'unité syndicale, dans cette configuration, a été possible dans les champs du supérieur et de la recherche, des sports et de la vie associative (tracts unitaires) mais irréalisable dans celui de l'enseignement scolaire, la Fsu refusant de participer à l'interfédérale proposée par FO.

Ce double jeu de la Fsu doit nous interroger sur la démarche revendicative de cette organisation qui semble vouloir isoler la Cgt mais aussi Sud Éducation sur le champ de l'éducation nationale alors qu'elle ambitionne encore de poursuivre le travail avec notre Confédération et Solidaires (voir les diverses interventions lors de leur dernier congrès)... Il est vrai que les élections professionnelles se rapprochent !

Il n'en reste pas moins que l'engagement de nos organisations fédérées n'a pas été négligeable, dépassant pour certaines le seul cadre militant, le tout dans un contexte difficile, rentrée scolaire et universitaire oblige.

Une nouvelle journée d'action semble se profiler le 7 octobre prochain lors de la présentation du texte devant l'Assemblée Nationale.

D'ici là, nous devons nous adresser aux salariés, aux jeunes de nos secteurs. Du matériel existe et le contexte pour mener campagne sur " emploi, salaire, protection sociale ", à lier avec nos revendications spécifiques, est favorable au regard des enjeux de cette rentrée dans nos secteurs.

Dans l'enseignement scolaire, le ministre a annoncé la création de 7500 postes et la CDIisation à terme de 28 000 emplois aidés.

Pour ces derniers, si le ministère reconnaît ainsi la nécessité d'un vrai métier pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap, cette mesure ne répond que très partiellement aux attentes des personnels et ignore l'expérience acquise de milliers de salariés sous statut de CUI ainsi que celle des AED dont le contrat s'est terminé avant janvier 2013.

Car seuls les personnels sous contrats d'Assistant d'Éducation de droit public depuis 6 ans seront concernés.

Au-delà de cet aspect, cette rentrée a vu l'ouverture de 30 Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation. Leur mise en place s'avère des plus chaotiques, 5 de ces établissements n'ayant été accrédités que pour une année alors que l'accréditation se devait d'être établie pour 5 ans !

De quoi s'interroger sur l'égalité de traitement des étudiants sur l'ensemble du territoire.

La rentrée a été marquée également par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires dans 4 000 communes, une réforme qui ne concerne donc que 22 % des élèves. L'objectif du "un sur deux" avancé à l'automne dernier par Vincent Peillon est loin d'être atteint. Force est de constater, qu'en l'état, cette décision correspond plus à une volonté de territorialisation de l'École et n'aura pas les effets positifs affichés. D'autant qu'en l'absence d'une véritable gratuité des activités périscolaires, les inégalités sociales et territoriales entre les enfants devraient encore s'accroître.

La question du financement des activités périscolaires devient un enjeu vital pour les communes. La tentation est grande, alors, de faire porter les économies sur les personnels en les précarisant toujours plus, en intensifiant leur charge de travail ou en ayant recours, comme certaines communes l'annoncent déjà, au bénévolat. Rappelons que la CGT n'a cessé de pointer les dangers contenus dans cette réforme à la fois pour les enfants et leur famille, les personnels de l'éducation nationale, des services publics et les professionnels des associations en charge des activités périscolaires.

Cette rentrée voit aussi le lancement du label "Campus des métiers et des qualifications ", " Fleurons de notre enseignement professionnel et technologique " selon Vincent Peillon, ces campus regrouperont sur un même lieu des "acteurs divers dans un partenariat renforcé de formation " : lycées, centres de formation d'apprentis, organismes de formation, établissements

d'enseignement supérieur, entreprises, laboratoires de recherche, etc. Au-delà des débats sur les risques d'une mixité des publics et des conditions de travail des personnels, la question d'une formation professionnelle initiale "intégrée" doit être mise en perspective avec les futures réformes de la formation professionnelle et de l'apprentissage et donner lieu à une réflexion approfondie.

Enfin, le ministère ouvre en cette rentrée de multiples groupes de travail pour "réformer" les métiers des personnels enseignants et d'éducation mais aussi ceux des personnels de direction, d'inspection, administratifs et médico-sociaux.

Le ministre Vincent Peillon entend "identifier les missions, les objectifs pédagogiques, avant de parler du statut, du nombre d'heures et de la rémunération" de ces personnels. À l'avant-veille des élections professionnelles, nul doute que ces questions seront au cœur de la campagne.

Il en ira de même dans l'enseignement supérieur et la recherche, avec la publication de la Loi Fioraso impliquant *de facto* celles de nombreux décrets qui devraient être publiés en décembre. Les œuvres universitaires ne seront pas en reste puisque l'un d'entre eux devrait organiser les modalités de "transfert des biens appartenant à l'État ou à un établissement public, affectés au logement étudiant, aux collectivités territoriales".

Reste que les premiers effets de cette loi, qui n'a pas rompu avec la loi LRU, se font sentir dès cette rentrée. Car si depuis le transfert de la masse salariale aux établissements, ceux-ci sont régulièrement en déficit, les directions qui imposent l'austérité (réduction d'offre de formation, gel de postes, réduction de budget des laboratoires,

licenciements de CDD...), cherchent des financements extérieurs (fonds privés, contrats de recherche...) sont également tentées de trier leurs étudiants et d'augmenter considérablement les frais à leur charge. Ainsi, 24 universités imposent des frais d'inscriptions illégaux conduisant à une réduction drastique du nombre d'étudiants dont certains optent pour le privé comme le montre une enquête de l'UNEF : 32,2% des bacheliers suivent des cours en faculté aujourd'hui contre 39,1% en 2005, alors que la progression des étudiants dans le privé a augmenté de 32% au cours de cette période.

De fait, ce qui est en jeu, c'est la marche vers une université à deux vitesses : d'un côté des établissements sélectifs chers pour une clientèle d'élite ou fortement endettée, fournissant des formations de qualité pour un petit nombre, de l'autre des collèges universitaires sous perfusion pour les étudiants des classes populaires délivrant des diplômes dévalorisés de moindre niveau pour le plus grand nombre.

La rentrée, c'est aussi l'ouverture d'une négociation interprofessionnelle sur la formation continue qui va déboucher sur un projet de loi ; ce dernier intégrera des propositions en matière d'apprentissage, sujet qui concerne nombre de nos organisations, après une concertation menée d'ici la fin de l'année.

L'objectif pour le gouvernement est d'atteindre le seuil de 500 000 apprentis d'ici 2017.

Si la question de la réforme de la taxe d'apprentissage et de sa collecte sera au cœur des négociations, d'autres sujets comme les conditions d'accès à l'apprentissage, le rôle des tuteurs et maîtres d'apprentissage, l'articulation apprentissage / voie scolaire, la création d'un contrat en CDI ... devraient être abordés.

Du côté de la formation pour adulte, un projet de loi devrait être présenté en janvier prochain. Les négociations qui s'ouvrent fin septembre se feront en concertation avec l'État et les Régions.

Car si le principal sujet est la mise en œuvre du compte personnel de formation - dont les principes sont inscrits dans la loi du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi -, la réforme du financement de la formation professionnelle, de sa gouvernance, la place des régions ... sont aussi présentes dans ce dossier.

Le travail ne manque donc pas en cette rentrée, il nécessite de renforcer le travail transversal à nos organisations, le travail fédéral.

Pour nos syndiqués, pour les salariés, il y a urgence à affiner notre réflexion, nos revendications sur l'ensemble de ces sujets.

Les prochaines échéances nous y obligent d'ailleurs.

**Urgent à la rentrée**  
**Revendiquer**

- ✓ Nos augmentations salariales et le Smic à 1 700 €
- ✓ Nos conditions de travail dignes et des emplois
- ✓ Des services publics et une protection sociale de qualité

Se mobiliser ensemble :  
 une nécessité !

**cgt**

## Réforme de la formation professionnelle au pas de course !

***L'actualité de la formation professionnelle s'annonce très chargée dans les prochains mois : une négociation interprofessionnelle sur la formation professionnelle continue s'ouvre entre septembre et décembre 2013.***

***Deux concertations, l'une notamment sur la mise en œuvre en territoire des réformes liées à la décentralisation et l'autre sur l'apprentissage ont commencé. Elles impliquent les organisations syndicales, patronales, le gouvernement, l'ARF (association des régions de France) et divers autres acteurs du champ de la formation. L'ensemble de ces sujets devrait faire l'objet d'une loi en janvier 2014.***

### Négociation interprofessionnelle formation professionnelle continue

Lors de la conférence sociale de juin dernier, la CGT a clairement rappelé qu'en juillet 2012, lors de la première conférence postélectorale, aucune des organisations représentées ne s'est exprimée en faveur d'une nouvelle réforme de la formation professionnelle. Elles ont toutes au contraire demandé une stabilité du cadre législatif afin de permettre à la réforme de 2009 de produire tous ses effets.

Depuis, suite à l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier dit " de sécurisation de l'emploi ", la création du compte personnel de formation a été inscrit dans la Loi alors que ni ses objectifs, ni ses bénéficiaires, ni encore ses financements n'ont été clairement identifiés. Devenu un des sujets centraux de la négociation qui s'ouvre, il fait l'objet d'attentes et de visées qui vont rapidement s'avérer contradictoires. Certains y voient l'opportunité, sous couvert de responsabilisation des personnes, de dédouaner l'entreprise de ses obligations en reportant sur les individus la responsabilité de leur propre formation. Nous sommes totalement opposés à la conception d'un " chèque formation ".

Pour la CGT, ce projet est encore bien éloigné de sa conception de sécurité professionnelle.

Pleinement inscrite dans la négociation, notre organisation portera des propositions fondées sur le nouveau statut du travailleur salarié : poursuivre les étapes de la construction d'une véritable sécurisation des parcours professionnels et assurer une promotion sociale d'au moins un niveau de qualification au cours de la vie professionnelle.

Revenons au CPF (compte personnel formation). Si nous adhérons au principe d'un nouveau droit individuel garanti collectivement, il ne peut être construit sur la base d'un désengagement de l'État et dans un contexte de raréfaction des ressources disponibles.

Au contraire, parce qu'il doit être universel (accessible à tous, quel que soit le statut, en emploi ou privé d'emploi, jeunes en recherche de premier emploi ou qualification...), il nécessite de dégager de nouveaux moyens financiers très conséquents appuyés sur le Travail (salaire socialisé).

Ainsi, par exemple, il est nécessaire d'améliorer l'accès à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, tant qualitativement que quantitativement. Cette responsabilité est partagée entre l'entreprise et l'État, cela doit les engager pleinement à l'obligation de financement de la formation professionnelle.

Pour les jeunes salariés, ce compte pourrait permettre de donner vie à un droit à la formation initiale différée que la CGT revendique et à mettre aussi en lien avec l'expérimentation engagée de la garantie jeunes.

Cette dernière est encore bien modeste puisqu'elle concerne 10 000 jeunes dans des départements ou régions cibles : elle prévoit que tout jeune sorti sans qualification reconnue de la formation initiale puisse dans les quatre mois suivants au maximum avoir accès à une formation ou un emploi. Il nous reste à construire le contenu de cette mesure pour faire en sorte qu'elle débouche sur un emploi durable.

Le CPF devra faciliter aussi une mobilité choisie au cours de la carrière et un réel accès à un niveau de qualification supplémentaire comme la Loi le prévoit. Ce dernier devra être reconnu dans l'entreprise à la fois en matière de classification (rémunération) et de poste de travail.

## Concertation Apprentissage

Pour la CGT, le droit d'initiative personnelle du salarié auprès des services publics de l'information et de l'orientation, déclenchant l'accès à une information gratuite, complète et objective à un conseil, un accompagnement, est indispensable : cela renvoie à notre conception d'un conseil en évolution professionnelle, crée lui aussi par l'ANI du 11 janvier mais qui, pour la CGT, doit être un service public indépendant de l'entreprise.

Elle portera des propositions qui viseront à renforcer l'initiative individuelle des salariés en l'appuyant sur des droits collectifs nouveaux en matière de définition et de contrôle de la politique de formation de l'entreprise (négociation du plan de formation).

Elle ambitionne d'ouvrir, aux privés d'emploi, des possibilités nouvelles d'accès à la formation qui prennent en compte leurs aspirations et qui débouchent sur de réelles perspectives d'emplois.

Actuellement, 25% d'entre eux retrouvent un travail dans l'année avec un niveau de qualification supérieur, 50% à niveau identique et 25% inférieur. Comment améliorer l'accès à une reconversion, une formation adaptée plus rapidement et débouchant sur un emploi ? Ce sera sans nul doute un des enjeux, en particulier de la concertation.

Cette dernière abordera également les mesures de décentralisation prévues notamment en matière d'orientation tout au long de la vie, la question de la place du service public en matière de formation et les questions de mise en concurrence.

Nul doute que les récentes décisions des régions en matière de délégation de service public (Nord Pas de Calais), par exemple, vont venir autour de la table.

La CGT a demandé, à la conférence sociale 2012, l'ouverture d'un travail approfondi sur l'apprentissage et en particulier sur la qualité de la formation, le statut des personnels et des apprentis. Elle a insisté sur la nécessité d'une voie de formation initiale complémentaire aux lycées professionnels et non en concurrence.

En l'état, une concertation s'ouvre portant essentiellement sur la réforme du financement en particulier de la répartition de la taxe d'apprentissage. Une autre question a surgi dans l'intervention de F. Hollande à la conférence sociale, il s'agit de la création d'un contrat d'apprentissage en CDI.

L'objectif affiché est de parvenir à 500 000 apprentis d'ici 2017, le chiffre actuel correspond à un flux annuel de 430 000 avec un essor conséquent du nombre d'apprentis de l'enseignement supérieur.

Sans opposer les deux voies de formation, la CGT va rappeler que sur 100 jeunes s'engageant dans l'apprentissage au niveau V (CAP) en Île-de-France, par exemple, seuls 67 vont au bout (33% de taux de rupture). Sur les 67 arrivant au bout du contrat, environ 51 réussissent à l'examen. Sur les 51 ayant obtenu le diplôme, seuls 30 vont à l'emploi et parmi ces 30 jeunes accédant à l'emploi (à 7 mois après la fin du contrat) 18 seulement sont en CDI.

On est loin du tableau idyllique que distille le gouvernement, cela interroge donc sur la nécessité de repenser la qualité de la formation par apprentissage et renvoie bien logiquement aux conditions de travail des formateurs.

La CGT rappellera en préalable de la concertation que la formation initiale a pour fonction de former l'Homme, le

Citoyen et le Travailleur sur la base d'une culture commune qui permet une pleine émancipation et une pleine inclusion sociale et économique tout au long de la vie.

Cet objectif est conditionné à l'accès à un *continuum* de formation initiale et continue.

La formation initiale est le socle qui doit avoir les qualités et l'épaisseur permettant de sédimenter les acquis accompagnant la trajectoire choisie par l'individu.

Le contrat d'apprentissage, même s'il est constitué d'alternance de situations de travail et de formation en vis-à-vis pédagogique au sein des CFA et s'il est porté par un contrat de travail, reste de la formation initiale dont les objectifs doivent être respectés, c'est pourquoi c'est une mauvaise idée que de bâtir un contrat d'apprentissage en CDI car cela dénaturerait l'objectif de la formation initiale.

Dans la mesure où un contrat de travail à durée indéterminée en apprentissage apparaîtrait, l'incitation serait forte de promouvoir la partie savoirs et savoir-faire professionnels au détriment des matières générales.

Au-delà du handicap que cela représenterait pour la carrière du jeune concerné, le diplôme lui-même serait attaqué puisque celui obtenu par l'apprentissage serait réputé moins apte aux changements professionnels, les bases générales étant inférieures à celles d'un diplôme obtenu par voie scolaire.

Par contre il serait sans doute intéressant qu'une partie des aides publiques aux entreprises soit utilisée pour accompagner la signature de CDI en sortie d'apprentissage. À suivre...

## La laïcité fait sa rentrée : entre coup médiatique et coups tordus

Lundi 9 septembre, à grands renforts médiatiques, le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, accompagné par Robert Badinter, Lilian Thuram et Najat Vallaud-Belkacem, présente sa Charte de la laïcité à l'école. Elle devra être apposée bien en vue dans tous les établissements scolaires publics, et être expliquée aux élèves.

La Charte n'apporte rien de nouveau par rapport à la loi de 1905 et à la Constitution, mais elle rappelle opportunément quelques fondamentaux sur lesquels pourront s'appuyer les enseignants et les personnels :

*" La France (...) respecte toutes les croyances. (...) La République laïque organise la séparation des religions et de l'État.(...) La laïcité garantit la liberté de conscience de chacun (...) La laïcité (...) reconnaît l'égalité entre les filles et les garçons. (...) Aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. (...) Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question du programme (...) " Un élève contestant l'évolution des espèces, la rotondité de la terre ou la réalité de la Shoah se verra donc rappeler au règlement en vigueur. Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République. (...) Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. "* Peillon entend donc traiter les manifestations religieuses intempestives comme de simples manquements à la discipline, ce qui est le cas la plupart du temps.

Ainsi, la Charte apparaît comme un règlement intérieur national et républicain de toute l'école publique.

Mais, comme l'écrit François Jarraud dans l'Express du 9 septembre, *" les difficultés scolaires sont rarement solubles dans les règlements intérieurs. "*

Afficher une charte, même en couleurs, sur un panneau administratif déjà bien fourni, aux côtés du règlement intérieur de l'établissement, des circulaires et autres décrets, ne va pas résoudre les grandes questions du moment : les lacunes scolaires importantes, l'hétérogénéité des classes, les inégalités sociales, les fermetures de classe ou le manque d'infirmières ou les désarrois d'une seule conseillère d'orientation pour plusieurs établissements.

La laïcité, condition de la liberté, et non une déferlante d'interdictions comme certains pourraient le penser, est-elle devenue réellement l'enjeu majeur de notre système éducatif, l'unique clé qui permettrait de résoudre à elle seule la résorption de l'échec scolaire, des inégalités sociales d'éducation, l'insuffisance des moyens et d'équipements de nos écoles ?

Les beaux principes affichés par la charte, s'ils ne sont pas accompagnés de réponses concrètes aux questionnements des enseignants confrontés à des situations quotidiennes pressantes, demeureront, quoiqu'il en soit, lettres mortes.

Que faut-il dire à l'élève qui refuse de faire du sport en période de jeûne ? Quelle attitude adopter face à une interpellation sur un moment du cours

ou sur un des contenus du programme ? Comment gérer la diversité des régimes alimentaires à la cantine ? Où commence et où finit la manifestation ostensible d'appartenance religieuse ?

Faute d'une véritable formation des enseignants et des personnels sur ces situations quotidiennes et " banales ", les préconisations de la charte s'apparentent à des vœux " pieux " sans réelle portée et peuvent même apparaître comme une provocation inutile.

*" La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale "* affirme le premier article de la Charte. Indivisible ?

Quid du régime du Concordat toujours en vigueur dans trois départements français (Alsace et Moselle) ? Rappelons que l'enseignement religieux y est obligatoire dans les écoles publiques.

Eric Sander, secrétaire général de l'Institut du Droit local, estime que *" la charte - qui n'a pas de valeur juridique - ne remet nullement en cause le droit local des cultes et de l'enseignement religieux en Alsace-Moselle "*.

Rappelant que *" la loi du 9 décembre 1905 n'est pas applicable en Alsace-Moselle "*, Eric Sander relève notamment que *" l'article 11 de la charte précise que les personnels ont un devoir strict de neutralité "*, à quoi il apporte ce commentaire : *" C'est le principe de neutralité de l'agent public. Il ne s'applique pas aux enseignants assurant les cours de religion. "*

Quant à l'article 12, qui dispose que les enseignements sont laïques, il affirme que *" c'est le cas en Alsace-Moselle, avec inapplication pour le cours de religion à l'école publique "*.

Les 12 000 écoles privées, à 90% catholiques, et leur deux millions d'élèves, ne seront pas concernées non plus par la Charte laïque de Vincent Peillon. Le combat louable affiché par le ministre pour la laïcité au nom de la " république indivisible, laïque, démocratique et sociale " pourrait pourtant se concrétiser efficacement en faisant en sorte que cette " république indivisible, laïque, etc.", cesse de subventionner l'école privée de 7 milliards par an et consacre ces sommes au développement de l'école publique et laïque.

Vincent Peillon rappelle que " la laïcité n'est pas une arme mais un pacte ". Certes. Mais la loi Debré qui permet à l'État d'apporter une aide financière à l'école privée, laquelle, par des frais de scolarité exorbitants se livre à un tri sélectif des élèves et contourne la laïcité en constituant un véritable vivier pour l'intégrisme catholique, représente une formidable entorse à ce pacte.

En plein cœur de l'été, le Haut Comité à l'Intégration, relayé par le ministre de l'intérieur, Manuel Valls, relance l'idée de légiférer sur le voile islamique à l'université.

La Libre Pensée, dans un communiqué le 12 août, dénonce une attaque en règle contre une " *liberté démocratique pluri-centenaire : les franchises universitaires. C'est la porte ouverte pour l'entrée des forces de police dans les campus pour contrôler l'application des lois* ".

Il n'est pas inutile de rappeler que la loi de mars 2004 sur les signes religieux ostensibles repose sur un compromis, comparable à celui voulu par Jaurès au moment de la promulgation de la loi de 1905 ; la loi se veut d'autant plus rigoureuse dans l'école publique qu'elle

concerne des élèves mineurs et futurs citoyens.

À l'université, les étudiants sont majeurs et citoyens, libres d'exprimer leurs convictions et leur militantisme.

Les gesticulations provocatrices de Manuel Valls à propos du voile à l'université, au nom de la laïcité, ne sauraient faire oublier que le gouvernement de F. Hollande a reconduit, le 21 février 2013, l'accord Kouchner-Vatican de 2008, dans le cadre du Processus de Bologne, sur la reconnaissance des grades et diplômes délivrés par les instituts catholiques.

Elles ne sauraient faire oublier non plus, pour revenir au Concordat en Alsace-Moselle, que l'Université publique de Strasbourg propose deux facultés de théologie (protestante et catholique), celle de Metz, un département de théologie. Toutes délivrent - cas unique en France - un diplôme d'État de théologie.

Quand elle était en charge de l'Enseignement Supérieur et de la recherche, Valérie Pécresse proposait même d'y former les imams de France.

Et enfin, pour conclure, on apprend que le Président de la République, François Hollande, a confié à Philippe Béval, Président du Centre des monuments nationaux, une mission de réflexion sur la place du Panthéon dans la vie de la République.

Ce monument, édifié entre 1764 et 1790, est l'œuvre majeure de l'architecte Jacques-Germain Soufflot. Destiné à l'origine à être une église sous l'Ancien régime, cet édifice devint à la Révolution, Panthéon, " lieu laïque républicain dédié au culte des grands hommes " (*Dixit France.fr Le site officiel de la France*).

Aussi peut-on s'étonner qu'une gigantesque croix chrétienne persiste à surmonter ce " lieu laïque " par excellence. Cette croix avait été abattue par la Commune de Paris et remplacée par un drapeau rouge.

Elle fut restaurée en 1873.

Faute d'un drapeau rouge, l'État s'honorerait de substituer à un signe religieux ostensible le drapeau de la république au dessus de la coupole du Panthéon.



Le Panthéon à Paris



## CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE

### Table ronde sur l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)

**Les 20 et 21 septembre dernier s'est déroulée la 2<sup>e</sup> conférence environnementale, conférence qui s'inscrit dans la continuité du Grenelle de l'environnement. Cinq tables rondes (économie circulaire, emploi et transition écologique - sous l'insistance de la Cgt -, politique de l'eau, biodiversité marine mers et océans, EEDD) réunissant les " partenaires sociaux " et les représentants de la société civile, étaient programmées.**

S'il n'y avait pas grand chose à attendre de cette conférence au regard des " feuilles de route " proposées par le gouvernement, la délégation Cgt pour l'EEDD (Magali Bourdon, Richard Béraud) a porté les appréciations suivantes.

Cette table ronde consacrée à l'EEDD fait suite, entre autres, aux assises de l'EEDD tenues à Lyon en mars dernier. Lors de son introduction Delphine Batho déclarait que " *la crise actuelle [...] est aussi la crise d'un modèle qui appelle des réponses structurelles et un changement de modèle. C'est un combat que nous devons mener ensemble pour convaincre que la sortie de crise passe par la transformation écologique qui doit faire de l'écologie non pas une contrainte mais un levier pour créer des emplois, [...] changer nos modes de consommation et nos modes de vie, réduire les inégalités sociales, en un mot vivre mieux* ". " *Le creusement des inégalités environnementales s'ajoute aux inégalités sociales, ce sont souvent les mêmes qui sont victimes* ". " *C'est une bataille culturelle pour que les valeurs humaines soient au-devant des valeurs marchandes* ".

Ces propos, la Cgt peut les partager car pour notre organisation la crise trouve sa source dans l'exploitation des hommes et des ressources naturelles. Elle traduit la faillite d'un modèle injuste du point de vue social, insoutenable du point de vue environnemental

et inefficace du point de vue économique.

Si la feuille de route proposée par la commission ad hoc du 23 juillet reprend quelques éléments des conclusions de ces assises, elle ne peut nous satisfaire dès lors qu'elle se contente d'afficher quelques objectifs opérationnels dont on ne comprend guère la finalité d'autant qu'ils sont décontextualisés de la situation économique et sociale actuelle.

Ainsi, l'EEDD est inscrite dans le socle commun de connaissances et de compétences que doivent acquérir les élèves à l'issue de la scolarité obligatoire. Elle fait partie intégrante de la formation initiale des élèves et vise la compréhension systémique des enjeux propres au développement durable, dans ses dimensions environnementales, sociales, économiques et culturelles.

L'EEDD doit donc être présente dans les programmes scolaires qui ne doivent pas occulter que la notion de développement humain durable que nous défendons s'oppose à la décroissance de même qu'à ceux qui refusent d'interroger le contenu et les finalités de la croissance telles qu'elles sont définies dans le système capitaliste. Ainsi, malgré les nombreuses réserves que l'on peut avoir vis-à-vis des entreprises de l'économie sociale et solidaire, celles-ci peuvent aider à tracer le chemin de nouveaux rapports entre l'entreprise, ses finalités, l'homme et

l'environnement, elles ont donc toute leur place dans les programmes scolaires.

Le développement humain durable doit répondre à la satisfaction des besoins sociaux, à la réduction des inégalités par l'amélioration des niveaux de vie en France et dans le monde.

De même, l'EEDD s'est traduite par l'évolution ou la transformation des référentiels de diplômes et certifications dans certains domaines professionnels, comme les " Sciences et technologies industrielles et du développement durable " (STI2D) qui sont organisées en 4 spécialités (énergies et développement durable, innovation technologique et éco-conception, architecture et construction, systèmes d'information et numérique).

La mise en place de nouvelles filières de formation dans l'enseignement scolaire et le supérieur doit être regardée avec attention, la formation ne pouvant pas être qu'une réponse immédiate à des besoins dont la pérennité n'est pas garantie. Voir la table ronde " Emploi et Transition Écologique ".



## CONFÉRENCE ENVIRONNEMENTALE

Pour la CGT, chaque action de formation doit intégrer un module aidant les citoyens à comprendre et à répondre aux enjeux du développement durable.

La mise en œuvre de la démarche de développement humain durable doit devenir un critère prépondérant dans l'achat de formations.

Du côté de l'Enseignement Supérieur, un Plan Vert a été élaboré en juin 2010 par la conférence des présidents d'université (CPU) et la conférence des grandes écoles (CGE). Il s'accompagne d'un Canevas Vert mis à jour en février 2013.

Dans le cadre de la politique de développement durable des établissements, au-delà des objectifs fixés à ces derniers (Société de la connaissance - éducation, formation - recherche et développement) et de la réponse qu'ils y apportent et que nous dénonçons (voir la réforme Fioraso), le plan vert s'ouvre aux étudiants. Or, aujourd'hui de plus en plus d'universités pratiquent une sélection illégale des étudiants après le bac ou imposent des frais d'inscription illégaux. Ces pratiques, qui existent depuis longtemps, sont à présent confortées et démultipliées par les lois LRU et Fioraso.

Pour la CGT, ces pratiques dénotent une volonté de modifier la nature de l'enseignement supérieur public dans le sens de sa rentabilisation. Nous allons vers une université à deux vitesses qui va à l'encontre de l'équité sociale, donc du développement humain durable.

Ce plan aborde aussi les questions de santé publique, prévention et gestion des risques.

Or, les méthodes managériales mises en œuvre aujourd'hui dans les établissements - culte de la performance,

mise en concurrence, individualisation, précarisation des emplois...- étouffent les initiatives et génèrent toujours souffrance au travail, désenchantement et démobilisation des salariés.

Pour la CGT, les leviers pour l'engagement des personnels n'ont pas à être inspirés par ce qu'il y a de plus mauvais dans la gestion des entreprises de notre pays, mais tiennent dans le respect de leurs statuts et des missions publiques liées à ceux-ci, par la reconnaissance des qualifications, un déroulement de carrière qui donne des perspectives, un emploi sécurisé et suffisant, la possibilité de s'interroger sur les contenus et le sens de son travail...

L'université, en qualité d'employeur, a la responsabilité d'assurer aux personnels de l'établissement santé et sécurité au travail.

La réalité c'est, aujourd'hui, des suicides et une souffrance au travail en augmentation dans la recherche et l'enseignement supérieur.

D'où l'importance de la mise en place des CHSCT (E), (E comme environnement) dont les droits doivent être renforcés et élargis pour qu'ils puissent

assurer pleinement l'ensemble de leurs prérogatives.

D'ailleurs, la Cgt réclame l'élargissement des droits d'intervention des salariés et de leurs représentants - y compris dans la gouvernance des universités qui ne doit pas être laissée aux seuls représentants des employeurs. Elle revendique de nouvelles prérogatives en matière environnementale des Institutions représentatives des personnels : CE, CHSCT (E) avec un droit d'alerte environnemental.

Ces droits d'intervention doivent être élargis à l'ensemble des citoyens qui doivent pouvoir se former au débat participatif pour se préparer à jouer pleinement son rôle dans le devenir de leurs territoires.

L'Éducation Populaire devrait y prendre toute sa place. Or, trop d'associations, dans un contexte économique calamiteux mais aussi par l'inconséquence de leurs dirigeants (situation de la FFMJC, de la Ligue de l'Enseignement et des FOL en territoire...) se sont éloignées du projet originel et ont rompu depuis longtemps avec le concept de salarié acteur de son entreprise, de salarié " co-gestionnaire ".



## ÉDUCATION

## Avenir des AVS : rien n'est joué.

### Des mobilisations nécessaires pour concrétiser l'espoir pour tous les salariés.

En annonçant des mesures concernant l'accompagnement des élèves en situation de handicap, le Premier Ministre reconnaît enfin la nécessité d'un vrai métier pour cette mission.

Il aura fallu toute la détermination, des parents et leurs associations, des personnels et des organisations syndicales pour qu'enfin un gouvernement prenne mesure de l'ampleur du malaise. Les difficultés de gestion de l'accompagnement, l'impossibilité de répondre aux besoins exprimés par les familles et validés par les MDPH, la colère qui s'est maintes fois exprimée partout en France rendaient impossible la *statu quo*.

Nous demandions une continuité de l'accompagnement des élèves pour ne plus vivre le *turn-over* régulier tous les deux ans des AVS et une amélioration de l'aide pour ces jeunes.

Rappelons aussi que l'État, au travers de ses Lycées-Employeurs, a été condamné tant par les Conseils des Prud'hommes que par des cours d'appel pour défaut de formation. La justice a reconnu comme CDI les contrats, et des salariés privés d'emploi ont obtenu des indemnités pour licenciements sans faute réelle ou sérieuse.

On comprend que le risque était grand pour lui de voir se généraliser ces recours juridiquement fondés et d'aller au-delà des millions d'euros que cela lui coûte.

**La CGT Educ'action a toujours dénoncé la précarité, renforcée par l'emploi de contrats aidés, et a revendiqué la création d'une véritable formation débouchant sur un vrai métier correspondant à la mission d'accompagnement des élèves en situation de handicap.**

Le premier ministre a choisi de communiquer lui-même sur cette question avant la rentrée.

Pourtant, si le gouvernement ouvre la voie de la professionnalisation des personnels et avance le chiffre de 28 000 CDI à terme, il ne répond que très partiellement aux attentes et ignore l'expérience acquise de milliers de salariés sous statut de CUI ainsi que celle des AED dont le contrat s'est terminé avant janvier 2013. De nombreuses questions se posent et nous redoutons, pour une majorité de salariés qui pensaient être concernés par ce plan, une déception à la hauteur de leurs espoirs.

En effet, seuls les personnels sous contrats d'Assistant d'Éducation de droit public depuis 6 ans seront concernés. Rappelons que dans les écoles la majorité des AVS sont des CUI.

Pour les 26000 salariés sous contrats CUI actuellement en poste, ce serait de nouveaux Pôle Emploi sauf éventuellement pour des titulaires du BAC qui peuvent prétendre à un contrat d'AED si les rectorats ne bloquent pas leur accès comme cela se fait dans certains départements.

Sans une 3<sup>e</sup> année de contrat CUI qui permettrait ou une VAE, ou le passage sous statut d'AED ouvrant la perspective d'une CDIisation, des milliers d'AVS ayant de l'expérience n'auraient aucun espoir de maintien dans l'emploi et de professionnalisation. Cette discrimination serait inacceptable, il serait inacceptable de ne pas solliciter les ex-salariés qui ont parfois exercé 3 ou 5 ans ou 6 ans ces dernières années. Toutes les années d'expériences acquises par les salariés en qualité d'AVS, quel que soit le contrat, doivent être comptabilisées.

**C'est pourquoi le principe de titularisation des précaires dans un véritable corps de la fonction publique est le seul qui répondrait rapidement aux aspirations des personnels et au besoin du service public.**

Par ailleurs se posent toujours des questions concernant la rémunération et le temps de travail. Le choix d'un diplôme de niveau V reviendra par ailleurs pour les AED, titulaire d'un baccalauréat, à une baisse de leur niveau de qualification.

Le plan ne prévoit pas un CDI à temps complet. Il n'intègre pas le temps de réunion de synthèse des équipes de suivi de scolarité, ni de temps de concertation avec les enseignants, ni même de temps de préparation. En clair, le gouvernement prévoit des CDI à mi-temps ! Il n'intègre pas non plus les temps périéducatif où l'enfant pourrait avoir besoin d'un AVS !

La CGT Educ'Action revendique un temps complet pour tous les salariés. Le rapport Komitès sur lequel s'est appuyé le gouvernement avait pourtant choisi de définir la mission en élargissant les missions au temps post et péri scolaire. Rappelons qu'un emploi de 20h/semaine actuellement aboutit à une rémunération ne dépassant pas les 600€/mois... ! Là aussi il faut sortir des logiques de précarité sociale dans lesquelles on laisse les salariés.

**Enfin le CDI ne donne pas les mêmes garanties qu'un statut de fonctionnaire. Pour garantir un droit essentiel comme ceux que nous revendiquons pour les jeunes en situation de handicap, il faut un véritable statut public. Il serait dans ce cas nécessaire de dépasser le cadre du GIP tel qu'il est aujourd'hui envisagé pour aller vers un véritable service de la fonction publique.**

## Place aux ESPE !

**Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, 30 Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ont été créées. Elles accueilleront les étudiants se destinant aux métiers du professorat et de l'éducation avec des formations de préparation aux concours et la préparation de Masters Métiers de l'enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF). À partir de la rentrée 2014, les ESPE accueilleront aussi les stagiaires lauréats des concours 2014.**

Sur les 30 ESPE accréditées, 7 ne bénéficient que d'une accréditation de deux ans (Créteil, La Réunion, Lille et Montpellier et les 3 ESPE des Antilles-Guyane), et 8 recevront un suivi spécifique (Grenoble, Toulouse, Lyon, Paris, Versailles et les 3 ESPE des Antilles-Guyane).

### La justification ?

Les formations proposées par ces ESPE ne satisfont pas totalement au cahier des charges, pour certaines ESPE une très grosse part des formations devront être revues : preuve supplémentaire de la précipitation et du manque de préparation de cette nouvelle étape pour la formation des enseignants. Le risque est de revivre les débuts très difficiles des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM), débuts marqués par une confrontation entre les universitaires et les formateurs issus de l'Éducation nationale.

La FERC-CGT sera donc très vigilante à la mise en œuvre de cette réforme : si elle revient sur la situation précédente, ce qui est positif, la mise en pratique pourrait n'aboutir qu'à une amélioration très partielle.

Ainsi, l'annonce que les stagiaires seraient affectés à mi-temps dans leur école ou établissement scolaire est une situation moins bonne que celle de la réforme des IUFM du gouvernement Sarkozy car les stagiaires pouvaient alors se retrouver affectés à tiers-temps, leur permettant d'avoir une formation plus importante.

### Autre inquiétude, la prise en compte réelle des élèves.

Avec une formation très largement dominée par un cursus universitaire, quelle place pour la pédagogie et les pratiques de terrain ? Et pourtant : comment imaginer une formation des enseignants de qualité sans partir de la problématique des élèves ?

### Enfin, quelle valeur pour les Masters MEEF ?

On peut déjà s'inquiéter sur l'importance qui sera donnée à ce Master, alors que les étudiants consacreront la première année à préparer les concours et la deuxième année à valider leur stage... Certaines incohérences apparaissent déjà, comme ces étudiants ayant déjà validé une première année de Master à qui l'on demande de s'inscrire en première année de Master MEEF s'ils souhaitent se destiner aux concours enseignants... : ces Masters n'ont donc comme seul objectif que de préparer les concours ?

**Pour les enseignants, CPE\* et COP\*, la FERC-CGT considère que le niveau II (licence) constitue la base du recrutement. C'est une question de justice sociale et c'est aussi une question de cohérence même du parcours de formation.**

**Les années de préparation aux concours et de stages doivent être validées par un Master 2.**

Pour la FERC-CGT, la formation doit procéder d'un entrelacs permanent entre un travail universitaire réel et une

formation concrète à travers des périodes de stages permettant de confronter les hypothèses de travail aux situations réelles d'apprentissage dans des classes de différents niveaux ou dans différents types d'établissements.

L'acquisition des bases disciplinaires dès la Licence est fondamentale pour la formation des futurs enseignants. L'introduction progressive et adaptée d'une spécialisation aux méthodes pédagogiques et le renforcement des connaissances du domaine de spécialité au niveau du Master doivent être, avec les stages, la base sur laquelle doit se construire une solide carrière professionnelle dans l'enseignement.

\* CPE : conseiller principal d'éducation

\* COP : conseiller d'orientation-psychologue



Nous vous invitons à consulter et largement diffuser nos publications :

- avril 2013 : " 4 pages " spécial sur la formation des enseignants.

- septembre 2013 : " 4 pages " spécial sur les concours, et tract sur les cursus pour devenir enseignant.

## Activités Travail Santé et CHSCT ...

### La FERC, agitatrice d'idées et créatrice d'outils

Les employeurs ont la maîtrise du temps et de l'organisation du travail. Ils imposent rythme et calendrier y compris pour l'agencement du dialogue social.

Ce monopole leur permet d'obtenir l'intensification du travail, c'est-à-dire plus de travail dans un même temps imparti. Il est devenu impossible de penser son travail. Chacun est plus ou moins robotisé, perd la main sur son travail donc sur sa vie. Cette torsion du temps heurte le travail professionnel. Le travail syndical n'y échappe pas.

C'est ainsi que le patronat développe des stratégies toujours différenciées, quand ses objectifs, eux, ne changent pas.

L'action syndicale devrait en permanence anticiper, se projeter pour construire des analyses et réponses collectives. La réalité nous dit pourtant que les militants sont souvent seuls, démunis, sans possibilité de construire les outils de la pensée collective, donc ceux de l'intervention, de l'action.

Cela renvoie à la responsabilité de toute organisation syndicale. Elle doit informer et former les militants aux outils collectifs de la lutte, de l'action militante, créer les conditions de la construction collective (penser, débattre, créer, agir).

L'organisation syndicale doit mettre à disposition de tous, les moyens du travail collectif, sous peine de ne s'en tenir qu'au constat individuel, si légitime soit-il.

C'est à travers la socialisation des combats, des actions, des réflexions qu'elle sera en capacité de construire

le rapport de force. Faute de quoi, elle s'affaiblit, impuissante à créer les conditions de la reprise en main du travail, de l'organisation du dialogue social. Elle se condamne à ne réagir qu'à l'urgence, à accompagner.

C'est à l'ensemble de ces enjeux que la FERC réfléchit, notamment à partir de son activité " travail santé ". Elle anticipe et génère des propositions qui passent par la création d'outils. Elle organise des formations syndicales adaptées aux besoins et aux réalités.

**Pour ce faire, son Observatoire fédéral des Conditions de Travail (FERC CGT OFCT) va prochainement lancer son site.**

Il mettra à disposition des militants et de leurs organisations des outils simples, à usage individuel et collectif, des leviers concrets pour impulser l'action revendicative, nourrir les dynamiques collectives.

Il aura pour vocation à recueillir la parole (campagne " mettez vos *travails* en lumière "), à partager les expériences, mutualiser les données, socialiser les avancées, à recréer de la jurisprudence syndicale.

Le formulaire " **d'autodéclaration d'atteinte à la santé au travail** ".

Il s'agit de la première marche à franchir pour pouvoir casser l'invisibilité de l'impact des conditions de travail sur l'intégrité physique et mentale, et dépasser le ressenti individuel, l'isolement qui génère le fatalisme. Il y a urgence sociale à créer les conditions de la mise en mouvement des salariés dans une dynamique collective d'interventions, d'actions pour construire des luttes et gagner les revendications.

Des " **cartons jaune et rouge** " pour les employeurs du privé et du public, délin-

quants du droit en santé travail.

Il s'agit de dénoncer les pires pratiques, de les cartographier pour pouvoir les publier nationalement.

Une partie du site de l'OFCT est dédiée aux fiches " **alerte** " et " **devenir sentinelle du travail** ", leur travail est mis en réseau.

Par ailleurs, au regard de ce qui se vit au travail, dans tous ses statuts et postures, la question de la formation des militants en général et plus particulièrement des élus et mandatés en CHSCT est, elle aussi, cruciale.

Les militants et leurs organisations ne s'y trompent pas et les demandes vont croissantes, sur le travail lui-même, celui de son impact sur les travailleurs, celui des possibles individuels et collectifs à inventer pour pouvoir construire du possible syndical.

Plus de 300 militants ont ainsi été formés depuis septembre 2012, sur des sessions de 3 jours en territoire : Rennes, Angers, Lille, Grenoble, Lyon... d'autres sur des journées d'étude comme à Nancy et à Perpignan. D'autres sessions sont déjà programmées.

La fédération, sollicitée, a également répondu aux demandes et aux besoins de formation des militants investis dans les CHS du public qui sont passés en CHSCT, lesquels sont loin d'être à la hauteur de ceux du privé, ce qui ouvre, d'emblée, de grands chantiers revendicatifs.

En effet, le CHSCT a toutes prérogatives pour peser sur les choix d'organisation et de conditions de travail. C'est par lui que l'on peut remettre en cause la nature et les conditions des évaluations professionnelles, l'attribution des

primes individuelles à la performance, une réorganisation de travail ou de services, une restructuration, un licenciement, une mise en inaptitude... Bref, tous les choix mercantilo-politiques de l'employeur.

**C'est sur ces bases que des syndicats de FercSup se sont battus et ont exigé que la formation dans le mandat soit animée par leur fédération, prise en charge financièrement par l'employeur.** La formation a eu lieu sur l'université de Toulouse. D'autres suivront.

Ainsi, la FERC est aujourd'hui maître d'œuvre dans le supérieur. D'autre part, elle a répondu à un appel d'offre de l'INRA, a finalisé des objectifs, un contenu, des méthodologies, des notions et un budget. Elle est donc, d'ores et déjà, retenue pour assurer la formation de plus de 90 camarades des CHSCT de l'INRA, en territoire.

Le travail engagé a trouvé une concrétisation directe dans certaines organisations de la Ferc : un groupe " travail santé " s'est créé au SNEIP.

La production fédérale " Évaluez votre travail " a été travaillée, adaptée aux spécificités de la CGT FJT. Celle-ci a lancé une campagne nationale sur les conditions de travail " 100 questions sur vos conditions de travail ". Un travail conjoint est engagé avec la FERC. L'activité " travail santé " a également permis la validation d'une recherche universitaire en master II de droit social sur la santé et les conditions de travail dans les chambres de métiers.

L'ensemble du travail fédéral sort régulièrement de nos champs professionnels. Il a aussi été porté à l'échelle européenne et internationale.

L'institut syndical européen en santé travail (ETUI) l'a qualifié d'essentiel au regard de l'actualité, des réalités du monde du travail.

## En bref ... Recherche-Université

**CANADA : Une décision semblable en tout point aux missions de transfert de la loi Fioraso**

La nouvelle stratégie du Centre National de Recherche du Canada (CNRC) a été dévoilée en mai 2013 : abandon de la recherche fondamentale, mise au service des entreprises qui entraîne par exemple la fin du financement fédéral de centres de recherche expérimentaux comme celui de la Région des Lacs et la suppression du formulaire de recensement obligatoire qui fournissait une masse de données critiques aux chercheurs.

Ce virage du CNRC s'inscrit dans une série de changements initiés par le gouvernement conservateur, qui porte atteinte à la recherche scientifique.

**RUSSIE : Poutine contre l'Académie des sciences**

Dans le plus grand secret et sans concertation avec la communauté scientifique se prépare la liquidation de l'Académie des sciences de Russie, fondée par Pierre le Grand il y a 300 ans. Malgré l'introduction du capitalisme sauvage dans les années 90, l'Académie est la seule organisation d'envergure nationale dont l'infrastructure, plus particulièrement ses propriétés dans le centre extrêmement cher de Moscou ou d'autres villes, n'a pas été vendue ou tout simplement volée. Sous prétexte d'améliorer l'efficacité de sa gouvernance, le gouvernement veut la confisquer et la confier à une institution bureaucratique et non aux experts scientifiques professionnels comme c'était le cas avant. Une campagne de lettres à envoyer au Kremlin proteste contre cette décision préjudiciable à l'indépendance et au rayonnement de l'Académie, ainsi qu'au niveau d'éducation du pays.

**TUNISIE : Victoire de la laïcité et des libertés académiques**

Habib Kazdaghli, l'emblématique doyen de la faculté de lettres de la Manouba, poursuivi par deux étudiantes qui contestaient le règlement intérieur de l'université qui interdit le port du voile en cours et pendant les examens, a finalement été acquitté le 2 mai. Quant aux deux étudiantes, elles ont été condamnées pour atteinte aux biens d'autrui et préjudice à un fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions. Justice a été rendue à l'université et à tous ceux qui croient à une Tunisie moderne.

**ESPAGNE :**

**Mobilisation exceptionnelle**

Forte de 80 000 signataires ne se limitant pas au monde académique, une pétition initiée par le collectif "Carta por la ciencia" (auquel participent les syndicats UGT et Comisiones Obreras) dénonce les coupes drastiques qu'a subies la recherche ces dernières années (- 40% depuis 2009, -13,7% la dernière année), le gel des bourses, la perte du capital humain (681 postes stables en 2007, seulement 15 en 2013), le retard du versement des sommes nécessaires à de nombreux programmes scientifiques (dues au 1<sup>er</sup> janvier 2012, pas encore arrivées en mai 2013) qui risquent de s'arrêter en 2014, faute de ressources et de personnel. " On assiste au démantèlement d'un système qui a mis des décennies à être créé et à la menace d'abandon de filières de recherche et technologie de pointe ". Le 16 septembre, le collectif réitère sa demande d'entrevue avec la Ministre de tutelle, qui semble ne pas avoir pris en compte les manifestations historiques de défense de la recherche publique tenues le 14 juin dans plus de 20 villes.

## ACTUALITÉ

**Ifremer**

**L'action des syndicats, dont la Cgt, contraint le gouvernement à démettre J.-Y. Perrot de ses fonctions de PDG**

Jean-Yves Perrot, énarque, magistrat à la cour des comptes, conseiller spécial de Hervé Gaymard est nommé PDG de l'Ifremer en 2005 suite à la démission de son ministre. Dès son arrivée il affiche une attitude méprisante envers le personnel de l'établissement et maltraite tout particulièrement ses directeurs.

En 2007, suite au licenciement de la seconde directrice de la communication, la CGT Ifremer dénonce dans une lettre ouverte " [...] plus généralement, la façon dont vous traitez, en permanence et à tour de rôle vos collaborateurs(trices), y compris ceux(celles) que vous avez vous-mêmes recruté(e)s. [...] Mises à l'index, humiliations publiques à l'occasion des comités de direction, occasionnellement devant les représentants du personnel réunis en CCE, sont régulièrement pratiquées à l'encontre des uns ou des autres ".

Début 2010, alors que s'achève le premier mandat de J.-Y. Perrot, les administrateurs élus CFDT, CGT et FO font savoir par écrit aux ministères de tutelle le souhait d'un très grand nombre de salariés de voir l'Ifremer enfin doté d'une vraie politique scientifique sans que, pour autant, un politique soit à sa tête.

Les personnels ne seront pas entendus et Valérie Pécresse renouvellera le mandat de J.-Y. Perrot qui poursuivra sa politique managériale conduisant à un fort *turn over* parmi les per-

sonnels de direction (5 DRH + 2 DRH par intérim, 3 Directrices de la communication, 4 DGD en moins de trois ans !) et à la multiplication des arrêts maladie.

Ce sont les mêmes rapports qu'il entretiendra vis-à-vis des élus et des représentants syndicaux, passant de la flatterie à l'agressivité, amenant certains à craquer, ce qui avait pour conséquence de rendre difficile le déroulement des CCE et des négociations.

Outre le mal-être de nombreux personnels, son comportement a nui à l'activité de l'Ifremer : problème de gestion et de budget (pendant 3 ans, de séminaire en séminaire, la même question du modèle économique de l'établissement a été abordée sans qu'une réponse n'y soit apportée), absence de projection de la politique scientifique, stérilisation de la créativité des collaborateurs.

En décembre dernier, avec l'appui de la FERC-CGT, la Cgt Ifremer a demandé rendez-vous au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Reçue par deux membres du cabinet de la ministre et deux représentants de la D.G.R.I. en mars dernier, la délégation Cgt par la pertinence de son argumentation et la force de sa conviction, a trouvé l'écoute de ses interlocuteurs : le 2 août dernier J.-Y. Perrot a été démis de ses fonctions en conseil des ministres.

Aujourd'hui les salariés, avec la Cgt, attendent la nomination de son successeur en espérant que les tutelles sauront choisir une femme ou un homme avec des qualités humaines lui permettant de redresser l'activité de l'établissement avec l'ensemble de son personnel.

## UNE AVANCÉE VERS LA LUTTE CONTRE LES LGBT-PHOBIES À L'ÉCOLE ?

En cette rentrée scolaire les thèmes relatifs à l'éducation à l'égalité sont largement présents : expérimentation "ABCD de l'égalité" pour lutter contre les stéréotypes sexistes en primaire, rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation Nationale sur l'égalité filles-garçons, circulaire renouvelée contre le harcèlement à l'École, rapport Teychenné sur les LGBTphobies à l'école, ce dont ne peut que se féliciter la FERC qui prône depuis longtemps la lutte contre les discriminations.

Enfin, le ministère de l'Éducation Nationale semble prendre en compte certaines de nos revendications, notamment celles établies dans la plateforme unitaire contre les LGBTphobies en milieu scolaire.

Le rapport remis à Vincent Peillon en juillet reprend en effet bon nombre de nos propositions dans ses préconisations. Le ministre a annoncé qu'il ouvrirait trois chantiers dès la rentrée :

- la formation initiale et continue des enseignants sur le sujet,
- la refonte de l'éducation à la sexualité, à la vie affective et à la construction de l'identité des jeunes,
- la lutte contre la souffrance et la douleur dues au harcèlement à l'école.

Toutefois, lors de l'entrevue qu'a eue le Collectif avec lui lors de la remise du rapport, il prévoyait déjà des " années de combat " pour faire évoluer les mentalités. C'est ce qu'a démontré le trop long débat autour du mariage pour toutes et tous qui a exacerbé les propos et actes LGBTphobes.

C'est ce que démontrent aussi les polémiques stériles sur la question du genre, qui ressurgissent en cette rentrée scolaire, et dont certaines organisations réactionnaires menacent déjà d'en faire leur cheval de bataille pour rejeter les avancées en matière de lutte pour l'égalité.

Si l'Institution semble avoir fait un premier pas vers la formation des enfants et des adolescents pour l'apprentissage du respect et du vivre ensemble, la FERC continuera à mener le combat pour que l'Éducation Nationale prenne toutes ses responsabilités dans ce domaine. Et elle continuera à se battre contre les discriminations instituées par l'État lui-même, notamment envers les enfants de sans papiers et roms qui continuent d'être malmenés et expulsés de notre pays.

**“ Les maladies d’aujourd’hui ne doivent pas constituer les profits de demain ”**

Gérard Andreck, Président du Groupe Macif.

**“ La santé n’est pas un coût, mais un investissement pour l’avenir ”**

Jacques Chemarin, Président de Macif-Mutualité.

Le Groupe Macif, attaché au Droit universel à la santé et au régime obligatoire de la Sécurité Sociale, défend, avec sa mutuelle Macif-Mutualité, une complémentaire santé qui allie l’utilité sociale à l’efficacité économique, en respectant le principe du « juste soin au juste coût ».

Aussi, sans actionnaires à rémunérer, Macif-Mutualité s’engage au quotidien sur ses valeurs de non lucrativité et de non sélection des risques en complémentaire santé, pour tous, quels que soient l’âge\* ou la situation, en tout point du territoire.

À l’heure où le capitalisme financier montre ses limites, le Groupe Macif n’aura de cesse de défendre son modèle mutualiste de santé, porté par Macif-Mutualité, pour favoriser l’accès aux soins à tous et une cotisation adaptée aux moyens de chacun.

\* Dans les conditions de souscription fixées aux contrats.

**Plus que jamais, la solidarité est une force.**



**LA SOLIDARITÉ  
EST UNE FORCE**



Macif-Mutualité, mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, adhérente à la Mutualité Française. SIREN : 779 558 501. Siège social : Carré Haussmann - 22/28 rue Joubert 75435 Paris cedex 9.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALAIRES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied de Fond 79000 Niort.



## CONFÉRENCE DES RETRAITÉS

### Rapport d'activité de la CE de l'UFR

**Depuis notre dernière Conférence, il y a 3 ans, entre austérité, réforme des retraites et bien sûr, concernant les retraités, des attaques sans précédents contre le pouvoir d'achat, les salariés, quel que soit leur statut (actifs, chômeurs ou retraités) ont subi une régression sociale que l'on n'avait jamais connue.**

**Dans ce cadre l'UFR a, pendant trois ans, agi tant aux côtés des actifs qu'avec l'UCR pour la défense des intérêts spécifiques des retraités mais aussi de l'intérêt général en tant que citoyen.**

#### MISE EN PLACE D'UN SECRÉTARIAT

Dès 2011 et début 2012, Françoise Raffini avait annoncé sa volonté de ne plus occuper le siège de Secrétaire générale de l'UFR : il fallait qu'un/e camarade se propose. Sans doute intimidé par l'ampleur des tâches qu'assumait notre camarade, personne ne s'est présenté.

Quand la date fatidique du retrait de Françoise est arrivée, nous avons mis sur pied un secrétariat qui remplit la plupart des fonctions, même si celle de représentante à la CE de l'UFR (nominale) n'est plus remplie. Bien sûr le Bureau, désigné par la CE, a toujours sa place mais, désormais, ce secrétariat qui se réunit tous les 15 jours remplace le Secrétaire. Il comprend actuellement 4 membres (Alice, Alfred, Annick et Catherine).

Il faudrait une plus grande diversité.

Il n'empêche que nous lançons ici un appel : le Secrétaire est toujours désigné parmi les membres de la CE, et il est sûr que les nombreuses responsabilités prises par Françoise au fil des années ne devraient plus reposer sur les épaules d'une seule personne.

L'expérience de notre fonctionnement actuel devrait permettre, le jour venu, de mettre sur pied un fonctionnement plus collégial de la direction de notre UFR en soulageant notre futur(e) Secrétaire d'une partie de ses tâches.

#### FONCTIONNEMENT DE LA CE DE L'UFR

##### Effectif

La 9<sup>e</sup> conférence avait élu, fin 2010, les 24 membres de la CE. Au cours du mandat, des modifications ont été nécessaires, qui d'ailleurs n'ont pas modifié le nombre des élus.

##### Départ :

- démissions en 2012 de deux camarades de l'UNSEN ayant beaucoup d'activités locales,
- décès, fin 2012 d'un camarade du SNTRS.

##### Nouveaux par cooptation :

- Fin 2012 : 1 camarade du SNTRS,
- Début 2013 : 2 camarades des MJC.

##### Présences aux CE

En général, on constate une présence des membres aux CE d'environ 70% avec 3 piques entre 80 et 90% (janvier 2011, décembre 2011 et mars 2013), les retraités seraient-ils plus disponibles en hiver ?

Les rapports faits au début de la tenue de chaque CE permettent d'évoquer tous les événements syndicaux, nationaux ou internationaux ; le débat qui s'instaure ensuite permet une discussion souvent passionnée.

Le premier PV de 2011 s'ouvre sur les soulèvements en Tunisie, la situation en Haïti et sur le rejet du Livre vert de la Commission européenne sur les Retraites.

L'attention de notre CE est portée sur les événements à l'étranger, les actions de l'Europe et les réactions de la CES n'empêchent pas des analyses sur les problèmes français : on a un peu beaucoup l'impression de bégaiement : en 2010, c'était déjà les Retraites et toutes les attaques contre les acquis. Les choses ne changent guère, même avec l'élection d'un président " de gauche " qui avait paru préférable à Sarkozy.

Les principaux thèmes qui reviennent dans nos débats sont le niveau de vie des retraités, attaqué de toutes parts par les taxes nouvelles, mais aussi par l'augmentation du coût de la vie (cet été les fruits et légumes ont augmenté de 15 à 17% dans les villes) ; l'énergie augmente aussi fortement, donc les dépenses de chauffage et de transport. Autre sujet, celui de la dégradation des services publics (bureaux de postes qui ferment, lignes SNCF modifiées, et pourquoi pas, surtout dans les campagnes, écoles qui disparaissent, ce qui provoque souvent de graves problèmes dans la vie locale). Problèmes aussi de ce qu'on appelle "déserts médicaux" avec tous les problèmes que cela entraîne. Bien sûr, ce problème ne touche pas que les retraités, mais ils en sont particulièrement affectés.

Les (contre-)réformes sous l'ancien gouvernement étaient-elles meilleures ou mieux ou pires que les réformes mises depuis 2012 ? Pensons à la Loi HPST dont nous revendiquons le



## CONFÉRENCE DES RETRAITÉS

retrait, pensons aux projet d'augmentation de la TVA ou de la CSG, toujours d'actualité et qui rognent de façon insensible (disent-ils) notre pouvoir d'achat, sans oublier la CASA, cotisation de solidarité pour l'autonomie, dont le montant de 0,3% de nos retraites à partir du 1<sup>er</sup> mai 2013 n'est pas sans rappeler la " journée de solidarité " imposée aux actifs.

### 50<sup>e</sup> Congrès

La CE pouvait désigner 2 délégués au 50<sup>e</sup> congrès confédéral. La décision avait été prise par la CE de faire alterner les syndicats : cette année ce sont un " SNTRS " et une " Culture " qui ont eu cette responsabilité. Le mandat consistait à défendre les projets d'amendements des articles sur la représentativité des retraités au congrès. L'intervention vigoureuse d'André n'a pas permis de renverser une situation très confuse, mais a quand même mis (provisoirement) la commission en minorité. " Victoire " dérisoire : ces amendements seront, on l'espère, discutés au 51<sup>e</sup> congrès. Mais depuis le 48<sup>e</sup> congrès où l'UCR avançait déjà cette revendication, on peut légitimement se demander quelle est la place des retraités non seulement dans la société mais aussi dans notre CGT...

### GROUPES DE TRAVAIL

La 9<sup>e</sup> conférence avait évalué l'activité des groupe de travail formés au sein de l'UFR et la nécessité de les réactiver, les améliorer, les compléter... mais notant néanmoins " *qu'aucun d'eux n'avait vocation à durer pendant les trois ans du mandat, s'ils estimaient avoir achevé le travail confié.* "

### Groupe " Mutualité "

À la FERC, les Mutuelles s'adressent à des personnels de droit public (UNSEN, SNTRS, Culture...) ou de droit privé (AFPA, SNPEFP...).

Les caractéristiques très différentes de chacune d'entre elles n'ont pas facilité le fonctionnement de ce groupe qui a toutefois produit deux articles dans *Le Lien*.

Ce groupe devrait être renforcé pour faire face à la généralisation voulue par Hollande suite à la loi de juin dernier relative à la sécurisation de l'emploi (rejetée par la CGT).

Une hypothèse de remise en cause des aides fiscales attachées à ces contrats collectifs circule, et se pointe un risque de privatisation du système. La création des mutuelles ne se fait-elle pas au détriment de la Sécu ?

Certains se disent favorables à la définition d'un seuil de prise en charge au-dessous duquel l'assurance maladie ne pourrait descendre.

### Groupe " Activités revendicatives "

Ce groupe a eu des difficultés pour définir son domaine spécifique, la plupart des revendications relevant de l'activité de l'UCR, de la FERC, de l'UGFF et de la Confédération. Cependant, la dernière réunion avait formulé un rejet des dernières mesures fiscales prises ou annoncées contre les retraités, qu'il s'agisse du relèvement du taux de la CSG, de la suppression des 10% déductibles avant impôt, du recul de la date des augmentations des pensions (désormais au 1<sup>er</sup> octobre au lieu du 1<sup>er</sup> avril etc.)



### Groupe " Place des retraités dans la société "

Ce groupe, après avoir produit des réflexions intéressantes, a pâti de la faible fréquence de ses réunions. Chacun avait apporté dans les discussions ses expériences personnelles : de la place qu'il prenait dans l'animation des sociétés de locataires, dans les MJC, et toutes les associations (Secours Populaire ou les associations similaires), alphabétisation dans les quartiers,... Les retraités apportent les capacités qu'ils ont acquises pendant leur vie professionnelle. Ils sont aussi très actifs dans leur propre famille. Contrairement à ce que voudrait faire croire une certaine propagande, les retraités ne sont pas une charge mais souvent une aide pour leurs enfants et leurs petits-enfants ; cette même propagande qui cherche à opposer les générations en prétendant que le niveau de vie et le patrimoine des retraités sont supérieurs à ceux des actifs.

Un des problèmes des retraités est celui du cadre de vie : logement, bien sûr, mais aussi voirie, aménagement urbain et moyens de circulation, sécurité. Des lois ont été votées depuis quelques années à ce sujet, mais la mise en œuvre nécessite autant de moyens financiers que de volonté politique.

Ce groupe devrait être revitalisé en particulier pour agir sur la représentativité des retraités dans leurs diverses instances, en particulier au niveau de la Confédération qui n'a toujours pas reconnu dans ses textes qu'un **retraité = un actif**, malgré l'activité des retraités dans les UL et les UD où ils prennent souvent en charge des postes importants, particulièrement dans la formation.

### Groupe " Communication "

Ce groupe montre vraiment son utilité :  
- pour la mise au point et l'amélioration du site internet de l'UFR,



# CONFÉRENCE DES RETRAITÉS

- pour les 4 pages retraités qui nous sont attribuées dans le journal fédéral *Le Lien*.

## Groupe " Continuité syndicale et syndicalisation "

L'activité de ce groupe est primordiale si on veut maintenir et même faire croître les effectifs de la FERC.

Il permet aussi d'augmenter la capacité à agir pour faire aboutir les revendications.

Le groupe de l'UFR avait élaboré une brochure expliquant l'intérêt de la syndicalisation des retraités ; il a vite réalisé que c'était avant tout l'affaire des actifs, et il a aidé à la création d'un groupe fédéral actifs / retraités qui, malheureusement, n'a jamais vraiment fonctionné en raison de l'absence répétée des actifs. Ce groupe a fini par se dissoudre.

## Pourquoi tant de difficultés dans la syndicalisation des retraités ?

Dans un rapport pour notre CE, notre camarade Gérard (quelques jours avant son décès) a essayé d'y répondre : " les revendications des retraités sont plus proches de la réalité locale vécue par eux (hôpitaux, transports...). Il faut intégrer cette notion si on veut modifier la tendance actuelle au recul de la syndicalisation ". Il pose la question : " *pourquoi les retraités vont-ils plus vers les associations, qui ont pourtant une culture très différente de celle du syndicalisme ? De nombreux militants de la CGT sont même animateurs de ces associations.* "

Pour toutes ces raisons, en mai 2012, l'UFR a demandé à être entendue par la CE de la FERC afin de montrer aux composantes l'intérêt de la syndicalisation des retraités et la nécessité de réactiver le groupe.

Le 21 mai, le Secrétaire général de la FERC a écrit dans ce sens aux syndicats de la Fédération.

À ce jour, il n'y a pas eu de réponse, d'où le constat dans le Rapport d'activité du 10<sup>e</sup> congrès fédéral qui se tiendra en décembre prochain : " on peut regretter que le groupe de travail actifs / retraités syndicalisation et continuité syndicale " n'ait pas fonctionné.

Dans le cadre de la syndicalisation, notons l'initiative de l'UFR envers les camarades de l'ex-SGPEN (ATOSS) suite à la dissolution de leur syndicat : par courrier, en février 2011, un appel leur a été adressé les invitant à continuer de se syndiquer à la CGT en s'adressant aux syndicats départementaux de la CGT-éducation qui a décidé de les accueillir ou dans une multipro devant verser les cotisations à la FERC.

## Groupe de travail " Statut "

Il s'est réuni pour la mise au point du texte. Il devra être voté par la 10<sup>e</sup> Conférence puis déposé à la Préfecture ce qui donnerait une existence légale à l'UFR.

La 10<sup>e</sup> conférence devra faire le point sur ces divers groupes de travail afin de prendre la décision de les maintenir, de les réactiver et de leur donner les moyens de fonctionner.

## PARTICIPATION DE L'UFR À DIVERSES ACTIVITÉS

**À la FERC** : CE - groupe " travail-santé " - Observatoire des Conditions de travail - groupe " Laïcité ",

**À l'UCR** : CE (avant la maladie de notre représentante) - Comité Général - groupe " Europe " - réunion des UFR - groupe " suivi post-professionnel ",

**À l'UGFF** : groupe " retraite " - groupe " structures ",

**À l'UGICT** : collectif " retraite " actifs / retraités,

**Dans les UD et les UL** : par la plupart des camarades de l'UFR.



## INFORMATION DES RETRAITÉS

- Par informatique (aux 36% qui ont donné leur mail) : envoi quotidien des extraits de la presse nationale ainsi que les déclarations confédérales fournies par la CGT. Envoi tous les mois de l'Interliasons de l'UCR.

- Dans le journal fédéral *Le Lien* (4 ou 5 /an) : 4 pages retraités

- Envoi tous les mois du journal confédéral *Ensemble* à tous les syndiqués figurant sur COGITIEL

- Par abonnement :

. *Vie Nouvelle* (UCR) paraissant tous les mois (souvent pris en charge par les syndicats retraités)

. Publication confédérales :

*NVO - Le Peuple*

. Site internet de la CGT, de l'UGFF, de la FERC avec le sous-site de l'UFR (à améliorer avec la participation de tous).

## CONCLUSION

Ce trop court rapport est établi début septembre et sera complété par le rapport introductif de la Conférence en novembre. Il a pour but de montrer la réelle activité des retraités de la FERC. Nous ne pouvons qu'espérer qu'il fera comprendre aux actifs l'absolue nécessité d'inscrire la continuité syndicale comme une de leurs tâches, et aux retraités, il renforcera le désir et la volonté de s'investir davantage dans toutes nos activités.



# CONFÉRENCE DES RETRAITÉS

## Informations pour la Conférence nationale

### AMENDEMENTS

Dans le cadre de la 10<sup>e</sup> conférence de l'UFR qui se tiendra à Montreuil les 12, 13 et 14 novembre 2013, trois thèmes de réflexion ont été présentés dans LE LIEN n° 175 de juin dernier :

- place des retraités dans la CGT,
- quelle UFR, quelle structure ?
- continuité syndicale et renforcement.

Dans ce LIEN n° 176, figure un projet de statut pour l'UFR destiné à une meilleure reconnaissance des retraités de la FERC. Tous ces documents sont amendables par les syndiqués de la FERC,

**La réception des amendements a été fixée au 17 octobre 2013.**

Ils sont à envoyer à :  
UFR FERC CGT  
Case 544  
93515 MONTREUIL cedex



### APPEL À CANDIDATURE POUR LA CE DE L'UFR

qui sera élue à la 10<sup>e</sup> conférence



Le Bureau propose que l'effectif de la CE soit fixé à environ 30 membres, choisis parmi les retraités de chaque organisation syndicale de la FERC qui devront faire leurs **propositions au plus tard le 22 octobre 2013.**

Il est nécessaire que les camarades proposés soient prêts à s'engager avec responsabilité dans l'activité syndicale en particulier une présence régulière à la CE (environ 4 par an), éventuellement à des groupes de travail et à des réunions de leur union départementale ou locale CGT.

Ils doivent être motivés et disponibles. L'expérience du présent mandat a montré qu'une personne dont la présence à la CE est inférieure à 50% n'a pas beaucoup d'efficacité.

### RÉPARTITION DES DÉLÉGUÉS

à la 10<sup>e</sup> conférence nationale de l'UFR

La CE a décidé que cette répartition se ferait, comme les années précédentes, de la façon suivante :

\* 1 délégué par organisation syndicale ayant versé des cotisations retraités à la FERC,

\* 1 délégué par tranche de 100 FNI versés à Cogetise au cours de l'année 2012 (même année choisie par la FERC pour tenir compte de la dissolution du SGPEN),

\* les 24 membres de la CE sortante sont membres de droit à la conférence mais sans droit de vote.

Chaque composante recevra la répartition des délégués dès que la FERC communiquera le dernier état des cotisations retraités versées en 2012 à Cogetise, état servant également pour le congrès de la FERC.

**Les propositions devront arriver à l'UFR avant le 22 octobre 2013.**



### FRAIS DES DÉLÉGUÉS

Seuls les membres de la CE de l'UFR seront pris en charge par la FERC. Les autres délégués seront financés par le syndicat qui les a désignés.





## CONFÉRENCE DES RETRAITÉS

# POURQUOI DES STATUTS À L'UFR ?

**Depuis longtemps, la Commission Exécutive parlait de donner des statuts à notre UFR. Elle a finalement créé un groupe de travail chargé de la mise au point de ce texte. Nous avons constaté que les UFR en sont toutes dotées.**

**Les statuts, qui sont un texte officiel, déposés en Préfecture et publiés au Journal Officiel de la République française donnent à l'UFR une existence légale officielle dans et au dehors de la CGT. Vous êtes invités à discuter, amender et voter ce texte.**

## STATUTS

### de l'Union Fédérale des Retraités de la FERC-CGT

#### CONSTITUTION ET BUT

##### Article 1

L'Union Fédérale des Retraités de la FERC (UFR FERC CGT) en conformité des dispositions de la loi du 21 mars 1884 et celles ultérieures lui ayant apporté compléments ou modifications, est destinée à regrouper les salariés de la FERC, syndiqués à la CGT, en situation d'inactivité professionnelle : retraités et pensionnés en vue d'assurer la défense et l'amélioration de leurs intérêts économiques, sociaux et moraux, collectifs ou individuels.

L'UFR FERC CGT adhère à la Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture.

L'UFR FERC CGT décide de son action, conformément à ses statuts établis en conformité à ceux de la CGT, dans son indépendance absolue conformément à la Charte d'Amiens d'octobre 1906.

Son siège est fixé dans les locaux de la FERC CGT, 263 rue de Paris, 93515 MONTREUIL cedex.

Il ne peut être transféré que par décision de la FERC CGT et de l'UFR FERC CGT.

##### Article 2

L'UFR FERC CGT adhère à l'Union Confédérale des Retraités CGT.

L'UFR FERC CGT est l'organisation

spécifique des retraités dans la Fédération, conformément à l'article 36 des statuts de la FERC.

L'UFR FERC CGT définit et met en œuvre l'action parmi les travailleurs salariés, en retraite et pensionnés. Elle assure l'information, la liaison et la coordination des organisations de retraités et de pensionnés dans l'orientation et les actions de la FERC. Elle impulse l'action sur les questions de retraites et pensions tant pour les actifs que pour les retraités.

Elle coopère avec les syndicats de la FERC et d'une façon générale avec toutes les organisations de la CGT (unions départementales UD, unions locales UL) et coordonne les activités concernant les retraités et pensionnés. Elle informe et popularise ses positions auprès de l'ensemble des travailleurs salariés en retraite et pensionnés.

Elle représente les retraités et pensionnés dans les commissions et organismes nationaux, régionaux, départementaux et locaux les intéressant et dans les délégations auprès des pouvoirs publics.

#### STRUCTURES

##### Article 3

L'UFR FERC CGT regroupe les sections syndicales de retraités et pensionnés des différentes organisations adhérentes à la FERC.

##### Article 4 - Sections professionnelles

Les travailleurs retraités ou pensionnés d'une même organisation constituent une section syndicale de retraités ou pensionnés. Cette section syndicale est affiliée aux syndicats adhérents à la FERC. Le syndicat professionnel a un rôle déterminant pour rassembler les retraités et pensionnés avant leur départ, impulser l'action pour la défense de leurs intérêts en liaison avec les salariés en activité.

#### CONFÉRENCE NATIONALE

##### Article 5

La conférence nationale est l'instance souveraine de l'UFR FERC CGT. Elle se réunit en principe tous les trois ans, sur convocation de la Commission Exécutive et en accord avec le bureau de la FERC CGT. Des conférences nationales extraordinaires peuvent être convoquées par décision prise à la majorité des deux tiers de la commission exécutive.

La conférence nationale de l'UFR FERC CGT est constituée par les représentants mandatés des sections syndicales. Les membres de la commission exécutive participent de droit à la conférence nationale. Les votes se font dans la conférence nationale à la majorité des voix des présents. Chaque section syndicale représentée à la conférence nationale a un nombre de représentants calculé sur la base



# CONFÉRENCE DES RETRAITÉS

des cotisations. Les délégués consultatifs (CE et CFC sortantes) de droit à la Conférence nationale ne peuvent pas participer aux votes.

La conférence nationale :

- définit l'orientation de l'UFR,
- a le pouvoir de modifier les statuts,
- élit la commission exécutive.

## DIRECTION DE L'UFR

### Article 6 - La Commission exécutive

La CE de l'UFR FERC CGT dirige l'organisation entre deux conférences nationales.

Elle a qualité pour prendre toutes mesures nécessaires à l'application des décisions de la conférence nationale, ainsi que celles qu'impose l'évolution de la situation.

La CE est élue par la conférence nationale. Les sections syndicales sont habilitées à présenter des candidatures à la CE. Les candidatures sont publiées par le Bureau de l'UFR FERC CGT, 4 semaines au moins avant la date de la conférence nationale.

Le nombre des membres de la CE est décidé par la conférence nationale.

La CE se réunit chaque fois que nécessaire, au moins 4 fois par an, sur convocation du Bureau. Elle décide de la convocation de la conférence nationale et fixe les modalités de représentation à la conférence nationale. Elle présente à la ratification de celle-ci les membres du Bureau.

### Article 7 - Le Bureau

La CE élit en son sein un Bureau et un Secrétariat. Le nombre de membres du Bureau est fixé par la CE. Le Bureau met en application les orientations définies par la Conférence nationale sous contrôle de la CE, direction et administration de l'UFR FERC CGT dans l'intervalle des réunions de cette dernière, prend toutes les initiatives pour atteindre les objectifs fixés.

- Il comprend :
- un secrétariat,
  - des membres du Bureau.

### Article 8 - Le Secrétariat

La CE élit des secrétaires au sein du Bureau.

Elle en fixe le nombre de membres et les responsabilités.

Le Secrétariat est chargé de préparer le travail du Bureau et de la CE, d'assurer le travail courant.

### Article 9 - Ressources de l'UFR

Les ressources financières nécessaires au fonctionnement de l'UFR FERC CGT sont assurées essentiellement par les cotisations de ses adhérents.

Celles-ci sont gérées par le/la trésorier/e de la FERC. Le budget alloué à l'UFR tient compte des effectifs de celle-ci.

Les cotisations de chaque syndiqué/e se composent du timbre FNI et de 11 timbres mensuels.

Chaque syndiqué paie une cotisation égale à 1% de sa retraite ou de sa pension, tous régimes confondus (pension, régime général + complémentaires) ou réversion pour les veufs/veuves n'ayant que celle-ci pour ressources.

En s'affiliant à la CGT et à l'UFR, les sections syndicales, par leur syndicat, participent au système CGT de répartition des cotisations qu'elles versent. Ce système s'appelle COGETISE.

### Article 10 - Liaison Actifs-Retraités

L'UFR FERC CGT se fixant comme l'un des objectifs le passage de la vie active à la retraite, sans aucune rupture sociale, en particulier par la participation d'activités de préparation à la retraite et afin d'assurer le lien " actifs-retraités ", les conférences nationales et les organismes de direction élus (Commission Exécutive, Bureau, Secrétariat) seront composés non seulement de retraités et pensionnés, mais aussi de travailleurs en activité professionnelle, entre autres de militants chargés des problèmes de la retraite, des retraités et pensionnés.

### Article 11 - Publications de l'UFR

L'UFR FERC CGT assume la rédaction des pages " retraités " dans le bulletin fédéral *LE LIEN*, destiné à tous les syndiqués actifs, retraités et pensionnés.

Elle se fixe de promouvoir en permanence l'abonnement à *Vie Nouvelle*, magazine de l'UCR, auprès de ses syndiqués de l'UFR FERC CGT.

### Article 12 - Association Loisir et Solidarité des Retraités (LSR)

Pour permettre aux retraités et pensionnés de vivre une vie nouvelle pour le développement d'activités culturelles et de loisirs et pour assurer des actions diverses de solidarité, l'UFR FERC CGT recommande à ses syndiqués d'adhérer volontairement à LSR tel que prévu dans les statuts de l'association.

### Article 13 - Dépôt des présents statuts

Les présents statuts sont déposés en quatre exemplaires à la Préfecture de Seine-St-Denis conformément aux dispositions légales.

### Article 14 - Modification des statuts

Les modifications à apporter aux présents statuts devront être soumises aux conférences nationales de l'UFR FERC CGT avec inscription préalable à l'ordre du jour des dites conférences nationales, huit semaines avant la date fixée pour l'ouverture de la Conférence nationale.

### Article 15 - Dissolution de l'UFR

La dissolution de l'UFR FERC CGT ne peut être prononcée que par une Conférence nationale extraordinaire, convoquée à cet effet par la Commission exécutive et à la majorité des trois quarts des sections syndiquées affiliées.

En cas de dissolution, les archives et les fonds de l'UFR FERC CGT seront remis à la FERC CGT.

# ASSURER 60 BRANCHES DE MÉTIERS, C'EST UN MÉTIER

AG2R LA MONDIALE est un groupe de protection sociale, acteur complet de l'assurance de personnes, pionnier et leader des accords de branche en santé et prévoyance.

AG2R LA MONDIALE dispose d'une véritable capacité à prendre en compte des problématiques professionnelles diverses et évolutives dans tous les secteurs d'activité : industrie, service ou commerce. Chaque assuré bénéficie des mêmes niveaux de garanties et de services, qu'il travaille dans une petite ou une grande entreprise. Pour plus d'informations, contactez Joël BIENASSIS Direction des Accords Collectifs.

Tél. : 01 76 60 85 32 - [dac-interpro@ag2rlamondiale.fr](mailto:dac-interpro@ag2rlamondiale.fr)



**AG2R LA MONDIALE** le contraire de seul au monde

PRÉVOYANCE  
SANTÉ  
ÉPARGNE  
RETRAITE  
ACTION SOCIALE